Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080307-2008 3 2 6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/03/2008

Publication: 14/03/2008

Pour le Président du Conseil Général par délégation Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée

2008-3-2-6 Séance du vendredi 7 mars 2008



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Interventions Economiques Générales Soutien à la Chambre de Consommation d'Alsace

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2008/I-2e/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'accorder à la Chambre de Consommation d'Alsace une subvention d'un montant de 22 500 € au titre de son fonctionnement 2008,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme F024 -chapitre 65 - enveloppe 61805 - nature 6574 - fonction 90 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conscii Carrient du Maut-Rhin

et par Lifegetign Ls 19 Vins-Président

Adopté voix contre abstentions